

Le Courrier des Balkans

Expulsions en Roumanie : le nettoyage ethnique des centres-villes

De notre correspondante à Bucarest

samedi 18 octobre 2014

En Roumanie, la loi prévoit la restitution des biens immobiliers nationalisés par le régime communiste à leurs anciens propriétaires ou à leurs ayants-droits, avec des conséquences souvent dramatiques : l'expulsion des locataires. À Bucarest, rue Vulturilor, 27 familles roms vivent sur le trottoir depuis le 15 septembre. L'avocat Marian Mandache, directeur de l'ONG Romani Criss décrypte la situation.

Texte et photos : Julia Beurq



Le Courrier des Balkans : La situation au 50 rue Vulturilor est assez classique des problèmes rencontrés dans les cas de restitutions des anciennes maisons nationalisées. Concrètement, que s'est-il passé ?

Marian Mandache : 27 familles vivaient sur ce terrain depuis plus d'une dizaine d'années. C'était une communauté de Roms assez bien intégrée. La majorité des parents travaillaient, les enfants allaient à l'école. Avant que les anciens propriétaires ne réclament leurs biens auprès de l'État, ces familles étaient locataires de l'État. Puis, lorsque le procès de restitution s'est terminé, elles ont continué de payer un loyer modique à l'ancien propriétaire, comme la loi l'oblige. Après cette période de cinq ans, ces personnes sont restées dans leur logement de manière plus ou moins illégale, jusqu'à ce que les propriétaires décident de les expulser. Elles ont été jetées à la rue, car les autorités locales ne leur ont offert aucune solution véritable. La mairie leur a juste proposé de les reloger temporairement dans des foyers, ce qui présupposait de séparer les pères des mères et des enfants. Pour moi, séparer les familles, ce n'est pas une solution.

CDBA : En 2001, l'État roumain a mis en place la loi 10 afin de régler la question des biens immobiliers nationalisés sous le communisme. Cependant, on a l'impression qu'en voulant résoudre ce problème, on en a créé d'autres, notamment pour les locataires de ces maisons...

M.M.Â : La Roumanie a subi beaucoup de procès devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) de Strasbourg à propos des restitutions des maisons nationalisées. De nombreux propriétaires se sont plaints de ne pas avoir récupéré leurs biens, réclamant que leur droit à la propriété soit respecté. C'est pourquoi la CEDO a exigé la mise en place d'une procédure pilote qui a forcé notre pays à trouver une solution de fond pour cette question. Malheureusement, Bucarest s'est concentré principalement sur la restitution de ces propriétés et n'a pas prévu de solutions sur le long terme pour les locataires des immeubles concernés. En 2006, on avait voté une disposition qui les protégeait, stipulant qu'ils ne pouvaient pas être expulsés tant que les autorités ne leur avaient pas trouvé de logement alternatif, mais elle a récemment été abrogée. L'autre problème de fond, c'est que la majorité des locataires des anciens immeubles nationalisés ne peuvent pas se permettre de louer un logement au prix du marché.



CDB.Â : Justement, si on prend le cas de la rue Vulturilor, tous savaient qu'ils allaient être évacués... Certains avaient déposé des dossiers depuis des années à la mairie pour des demandes de logements sociaux. Mais elles n'ont jamais abouties.

M.M.Â : En effet, le manque de logements sociaux est critique en Roumanie. Rien qu'à Bucarest, il y aurait plus de 5.000 dossiers sur la liste d'attente des logements sociaux. La construction de 5.000 logements sociaux ne coûterait pas si cher que cela, et cela pourrait être pris en charge par le budget annuel de la mairie. À titre de comparaison, la mairie du 3ème arrondissement a signé un contrat de 66 millions d'euros pour entretenir les espaces verts... Imaginez donc de quoi pourrait être capable la mairie si elle le voulait.Â ! Après tout, Bucarest est une ville riche. De mon point, quand les autorités locales invoquent le manque de ressources financières, c'est un faux problème. La construction de logements sociaux n'est tout simplement pas la priorité.

CDB.Â : S'il est difficile de trouver une solution de relogement après l'expulsion, quelles sont les moyens juridiques pour empêcher ces expulsions.Â ?

M.M.Â : Dans le cas de la rue Vulturilor, nous sommes malheureusement arrivés après l'expulsion, c'était donc trop tard. À l'inverse, [à Cluj-Napoca, nous sommes intervenus dans le cas de la rue Canton, où 300 Roms auraient dû être évacués. Nous avons gagné un procès contre les Chemins de fer roumains \(CFR\)](#), le propriétaire du terrain, et on a ainsi évité l'expulsion. Ce que peuvent faire ces gens c'est justement recourir aux moyens légaux et juridiques pour repousser l'expulsion, et avoir ainsi le temps de trouver une solution alternative. L'autre problème, c'est que nous n'avons pas

les ressources financières nécessaires pour intervenir dans tous les cas. C'est un vrai problème en Roumanie, il y a eu Baia Mare, [Eforie Sud](#), et bien d'autres cas.. C'est difficile de faire face.

Découvrez notre cahier :

[Roms des Balkans : intégration, citoyenneté, démocratie](#)

Le Courrier des Balkans / éditions Non Lieu, octobre 2012, 216 pages, 15 euros

CDB : Dans tous ces cas, les expulsés sont roms. Pourquoi cette minorité est-elle la plus touchée ?

M.M. : La plupart du temps, les terrains sur lesquels habitent les Roms sont situés dans les beaux quartiers des grandes villes. À cause de leur emplacement, ces terrains valent chers, c'est la raison pour laquelle les propriétaires veulent les récupérer. De plus, souvent, ces Roms sont "faciles" à expulser car ils ne sont pas en règle au niveau de leur loyer. Les autorités ne veulent pas régulariser leur situation locative, et n'émettent pas les documents nécessaires qui attesteraient de la situation existante. Ils n'ont donc aucun document qui pourraient les protéger en tant que locataires. De mon point de vue, c'est bien plus qu'un simple phénomène de gentrification. Il y a aussi une composante ethnique importante qui entre en jeu. Comme à Cluj ou à Baia Mare, on a voulu pousser les Roms en dehors de la ville. En ce moment, on assiste dans les villes roumaines à un véritable nettoyage ethnique, on peut parler d'une politique de ségrégation raciale de la part des autorités locales.

CDB : La solution sera-t-elle juridique ? Qu'envisagez-vous sur le long terme ?

M.M. : En partenariat avec d'autres associations ainsi qu'avec le collectif du Front commun pour le droit au logement (FCDL), nous réfléchissons à poursuivre en justice les autorités locales pour la manière abusive dont les familles de Vulturilor ont été jetées à la rue. Le problème c'est que ce type de procès est très difficile et long et que cela dépend aussi du nombre de familles concernées. Il nous reste à voir quel instrument juridique utiliser. A Cluj-Napoca par exemple, le European Roma Rights Center est intervenu dans un autre cas, celui où on a expulsé [les Roms de la rue Coastei pour les déménager à Pata Râet, à côté d'une décharge](#). Le tribunal leur a donné gain de cause et a obligé la mairie à dédommager chacun d'entre eux de 2000 euros. Seulement cette décision a récemment été annulée en appel, et le procès doit recommencer. À long terme, je pense que le thème du logement devrait être la priorité des politiques européennes d'intégration des Roms. C'est sur ce terrain que devrait commencer n'importe quelle politique d'inclusion sociale.

